

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 13 Septembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, PIRAUD, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, VICENTE

Excusés avec pouvoir : Mmes et Mrs BOUYEYRON (pouvoir à D. LOMBARD), MICOLON (pouvoir à MO FERRIERE), MALIGEAY (pouvoir à C. TULOUP)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Bernard Pinet est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 09/2022DE01 : Contrat d'apprentissage

Le recrutement potentiel d'un apprenti au sein de l'Accueil Collectif des Mineurs dans le cadre de la préparation d'un diplôme de type BPJEPS ou CPJEPS d'une durée d'un an n'ayant pas abouti, il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'élargir le recrutement aux formations suivantes :

Service	Fonction de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de la formation
ACM	Animateur	CPJEPS (Certificat Prof de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)	1 an
ACM	Animateur	BPJEPS (Brevet Prof. de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)	12 à 18 mois
ACM	Animateur	BAPAAT (Brevet d'Aptitude prof Assistant Animateur Technicien jeunesse et sports)	1 an
ACM	Animateur	CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)	2 ans
ACM	Animateur	DUT Carrières Sociales	2 ans
ACM	Animateur	DUST animation	2 ans

Délibération n° 09/2022DE02 : Contrat pour accroissement saisonnier d'activité

En raison d'un surcroît d'activités (entretien des bâtiments et de voirie, travaux de nettoyage intérieur et extérieur), il pourrait y avoir lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 6 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de cet emploi.

Délibération n° 09/2022DE03 : Attribution de chèques cadeaux aux agents

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'attribuer aux agents communaux des chèques cadeaux à l'occasion de Noël, en fonction de l'ancienneté de chacun dans la collectivité :

- A partir de 5 ans au 25 décembre de l'année en cours : 50 €
- A partir de 10 ans au 25 décembre de l'année en cours : 100 €
- A partir de 15 ans au 25 décembre de l'année en cours : 150 €

Délibération n° 09/2022DE04 : Attribution de subventions

Aux vues des excellents résultats des associations des boules et du Mõlkky club de Bessenay, respectivement qualifiées au championnat de France et au championnat du Monde, le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre, décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à ces 2 associations dans l'objectif de les soutenir en raison des frais engendrés par ces compétitions. Le montant est de 200 € par équipe engagée sans que celui-ci ne puisse excéder 400 €. Les 2 associations ayant engagé plusieurs équipes dans ces championnats, elles percevront chacune la somme de 400 €.

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- De nombreux travaux ont été réalisés :

- Peinture des murs de la cuisine du restaurant scolaire,
- Travaux de reprise du grillage extérieur de la crèche,
- Remplacement du plan de travail et divers petits travaux à la crèche les Griottes, où il reste un vélux à changer et la reprise des abergements pour lesquels un devis a été validé,
- Reprise de la façade de la mairie.

D'autres sont en cours ou devraient être réalisés prochainement : fenêtres de la bibliothèque, réfection du secrétariat...

- Panneaux photovoltaïques : une délibération avait été votée en décembre 2021 approuvant la production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la mairie par le SYDER, maître d'ouvrage chargé de la pose et bénéficiaire de la vente d'électricité pendant une durée de 20 ans au-delà de laquelle les panneaux seraient rétrocédés à la commune.

La toiture de la mairie avait été retenue en raison de sa bonne orientation, de la qualité de la charpente qui pouvait supporter le poids de l'installation, de la surface intéressante... Se pose toutefois aujourd'hui la question de l'installation des onduleurs nécessaires au fonctionnement de l'installation.

Le SYDER a fait différentes propositions mais aucune ne semble satisfaisante :

- Installation sur la façade de la mairie, côté impasse de la poste : en raison de l'armoire très volumineuse (L*H 3*2*0,5 m) qui abritera ces onduleurs, cette installation risque de défigurer la façade de la mairie,
- dans la cour de l'école : une telle installation dans une cour d'école questionne,
- dans la chaufferie de la mairie : pour des raisons techniques, l'installation de ces onduleurs dans la chaufferie d'un ERP de 5^{ème} catégorie est délicate et nécessite de nombreux aménagements en termes de sécurité.

Or il est impératif que ces onduleurs soient situés à proximité immédiate des panneaux posés sur la toiture. Il est donc proposé d'abandonner ce projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture mairie. D'autres opportunités se présenteront sans aucun doute dans le futur, sur d'autres bâtiments communaux. Cette décision sera transmise au SYDER. Si une autre solution était proposée par le SYDER, le conseil municipal reste ouvert.

- Appartement de la Poste : la locataire a quitté le logement qui est désormais vide. La surface approximative de ce dernier est de 90 m² avec, au-dessus, un grenier de la même surface. Ce bâtiment présente donc une réelle opportunité d'aménagement d'appartements qui enrichirait le parc locatif de la commune.

Un économiste de la construction est passé faire un état des lieux pour voir l'état de faisabilité. Pendant cette période de réflexion et d'études, le logement pourrait être proposé à la location en meublé.

Arrivée de Jacques Maligeay

O Manifestations

- Vogue : les forains ont été très satisfaits de la fréquentation. Aucune difficulté rencontrée en termes de sécurité. Un arrêté avait été pris pour mettre fin aux festivités à 1 h 30 et globalement celui-ci a été respecté, permettant sans doute de limiter les nuisances sonores et les échauffements.

La mascotte a animé les rues le dimanche après-midi et ravi les enfants. Merci au bénévole qui avait accepté ce challenge.

Afin de limiter les nuisances occasionnées cette année, une réunion est prévue dès mars pour préparer l'édition 2023 avec les forains et envisager l'installation de leur caravane au niveau de la salle Jean Guilloud.

- Foulée bessenaise : Cette 10^{ème} édition a réuni 296 coureurs. Très belle édition, de nombreux retours positifs.

- Inauguration de l'extension du restaurant scolaire et de la rénovation thermique et mise aux normes PMR du chalet des jeunes : la visite a commencé par le restaurant scolaire et s'est poursuivie par le chalet, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de Madame la Conseillère Départementale et des anciens élus. Tous les anciens présidents du chalet avaient été invités ainsi que les entreprises ayant participé aux travaux.

- Le repas des aînés est en préparation ; les invitations ont été envoyées ; il se tiendra à la salle polyvalente.

O Communication

- Le calendrier des animations de fin 2022 jusqu'en septembre 2023 a été réalisé comme chaque année grâce à la participation des associations, de la bibliothèque et des commissions concernées. Il s'appelle désormais Pick' rendez-vous et est joint à ce Pick'infos.
- Massif de rosiers intersection RD 24 et RD 18^E en face du parc municipal : la commission communication avance sur le projet. Il y aura trois panneaux qui seront visibles côté piétons pour des informations succinctes et côté route une grande photo occupera tout le panneau.
- Site internet : N'hésitez pas à le consulter, d'autant plus qu'il y a maintenant les vues drones 360° qui ont été offertes par un bessenais. Elles se trouvent dans la rubrique « Tourisme et patrimoine, visite virtuelle : Visite virtuelle | Mairie de Bessenay » (www.mairie-bessenay.fr). Ne vous privez pas de cliquer sur les flèches ! Encore un grand merci au donateur.

O Voirie

- Travaux de sécurisation de la Brévenne : le maître d'œuvre avance sur le projet ; celui-ci fera l'objet d'une présentation en commission générale prochainement. Aux vues des coûts, les travaux seront certainement réalisés en tranches. Une subvention à hauteur de 109 700 € a été confirmée dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local ; le Département a également répondu favorablement, le montant n'est pas encore connu.
- Traverses : leur nettoyage est en cours.
- Marquage au sol : le devis pour les marquages au sol a été validé. Des places en stationnement minute seront notamment réalisées sur la place du marché, devant la fleuriste, et devant le bâtiment du Trapèze. Un devis a également été reçu pour la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner amovibles à l'occasion des manifestations. Aux vues des coûts importants, celui-ci est en suspens.
- Les reprises en point à temps ont été réalisées et les travaux de voirie 2022 débuteront fin septembre.
- Terrain de foot : Dans la mesure où les consignes d'arrosage données par la Préfecture ont été suivies à la lettre, il a complètement grillé durant l'été. Des conseils ont été pris auprès de professionnels : il n'est pas impossible d'utiliser le terrain en l'état. Il sera ensuite décidé des travaux qui seront entrepris.

O Fleurissement

Encore un merci aux bénévoles et aux « petits nouveaux » qui ont rejoint la commission fleurissement pour les rendez-vous de l'été. Été compliqué puisqu'avec la canicule dans un premier temps l'arrosage des annuelles a été limité, puis interdit lors du passage au niveau crise.

Avec la commission et les bénévoles rendez-vous est pris le jeudi 22 septembre pour envisager déjà 2023 en tenant encore plus compte de l'importance de la réduction de l'utilisation de l'eau. Les vivaces, couvre sols et arbustes peuvent nous aider à modifier le visuel du village sans supprimer totalement les annuelles mais en réduisant leur nombre. Le remplacement des rosiers vers le parc municipal est également en réflexion du côté de la commission fleurissement.

Le jury du concours « Cadre de vie - Villes et Villages Fleuris » en vue d'obtenir la 2^e fleur est passé début août en présence de bénévoles qui ont ainsi montré leur soutien à cette candidature. Résultat en fin d'année, ce qui ne change rien à notre manière d'avancer avec ou sans 2^e fleur !

O Associations

- Les deux écharas ont été installés sous la halle avec les cerises décorées par la plupart des associations. Lors du rendez-vous du 2 juillet, chacune a apporté sa réalisation et maintenant c'est une très belle frise que tout un chacun peut admirer montrant la belle énergie de la commune grâce à ses nombreuses associations. Merci à chacune d'entre elles pour sa participation.
- Le Forum des associations du 3 septembre s'est déroulé sur la place suite à un sondage fait auprès des associations pour choisir le lieu. Plus d'une vingtaine d'entre elles était présente et les bessenais étaient au rendez-vous. L'espace entre la place et la Halle avait été fermé permettant de sécuriser le Forum. Les rendez-vous annuels pour les associations qui souhaiteraient faire un point avec la municipalité seront relancés prochainement.

O Urbanisme

Une réunion publique de présentation de la modification n°3 du PLU s'est tenue le mercredi 07 septembre. Elle a réuni 60/70 personnes environ. Mr Portal du bureau d'études l'Arue, en charge d'accompagner la municipalité sur ce dossier, a fait une présentation du projet de modification du PLU. De nombreux

échanges ont suivi.

L'enquête publique aura lieu en fin d'année 2022 et permettra à chacun de venir s'exprimer et faire les remarques qu'il souhaite. N'hésitez pas à venir à cette occasion. Les dates exactes ne sont pas encore connues mais seront transmises prochainement.

O Finances

L'inflation est estimée à 5,6 % sur 2022, 2 % sur 2023 et 1,3 % sur 2024 (source INSEE). Des hausses conséquentes ont déjà eu lieu sur différents postes : gaz, électricité, fuel... Elles ne seront pas sans incidence sur le budget communal.

Ainsi, les dépenses d'électricité prévues et inscrites au budget s'élevaient à 23 000 € ; la dépense émise au 31/08 pour ce poste s'élève déjà à 22 240 €. Pour les combustibles, 30 000 € étaient prévus, la dépense au 31/08 s'élève quant à elle à 41 364 €.

Restons vigilants sur les éclairages dans les salles, réduisons le chauffage... Les agents et élus doivent être vigilants mais également tous les utilisateurs : associations, particuliers... Une réflexion sera menée pour optimiser ces consommations ; elle sera partagée avec tous. Il est indispensable de mettre en place des solutions d'optimisation des énergies : chauffage, éclairage...

Des mutualisations d'achats pourraient également être envisagées pour les combustibles.

O Culture

- Réunion jumelage : la candidature de Bessenay va être présentée sur différents sites. Des choses assez précises se mettent en place. Des bessenois, originaires de pays européens ou autres, ont fait des propositions de jumelage très intéressantes. Merci à eux.

- Bibliothèque : la bibliothèque accueillera une exposition des peintures de l'association A vos Pinceaux du 1^{er} au 29 octobre. Un vernissage est prévu le samedi 08 octobre à 11 h. Ce vernissage permettra de voir les réalisations de l'association mais les bénévoles de la bibliothèque assureront également une animation autour des kamishibai.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Chantier jeunes : Un chantier jeunes réunissant 6 bessenoises s'est déroulé du 18 au 22 juillet et a vu la réalisation d'une très belle fresque sous le préau de l'école.

Une face de ce préau n'a pu être peinte, faute de temps ! Elle pourrait faire l'objet d'un prochain projet.

Le prochain chantier jeunes est prévu du 24 au 28 octobre prochain avec la poursuite du bétonnage des inter tombes du cimetière.

- Place neuve : les jeux pour enfant ont été démontés en raison du rapport de sécurité qui a donné un avis défavorable sur cette structure. Des réparations avaient déjà été effectuées et ils n'étaient plus possible de la maintenir. Aucun budget n'avait été prévu cette année pour ce remplacement. Une réflexion sera menée à l'occasion de l'élaboration du budget 2023.

- Cantine : un appel d'offres a été lancé courant juin. Figurait au cahier des charges du marché une dégustation d'un menu type. Celle-ci a eu lieu en présence d'élus, d'agents et de représentants des parents d'élèves. La qualité des menus servis a donné satisfaction. Le prestataire retenu est à nouveau API Restauration.

Pour la fourniture du pain, la commune continue son partenariat avec les 2 boulangers locaux et nouvellement installés.

L'arrêt de la cuisinière ayant été prolongé, un nouveau contrat a été fait à son remplaçant.

Enfin, comme proposé au conseil d'école par les représentants des parents d'élèves, un sonomètre sous forme de feu tricolore a été installé dans le réfectoire pour mieux sensibiliser les enfants au bruit.

O Agriculture

- Les vergers irrigués ont permis une bonne récolte ; ceux non irrigués n'ont rien donné : les fruits sont tombés ou n'ont pas pu être récoltés. Preuve qu'il y a un réel bon sens à stocker l'eau l'hiver pour l'utiliser l'été.

Les filets paragrêles ont assuré un certain ombrage sur les vergers et cette année record en termes de sécheresse a démontré une nouvelle utilité à ces derniers puisqu'ils ont permis d'assurer une économie d'eau.

Le recrutement de saisonniers a été particulièrement difficile cette année ; face à la pénurie d'étudiant, il y a de plus en plus de main d'œuvre étrangère qu'il est difficile de loger.

La récolte du maïs devrait être catastrophique. Celle du fourrage n'a pas été abondante et les producteurs puisent déjà dans les stocks pour nourrir les cheptels.

- Apicité : le dossier pour solliciter la 2^{ème} abeille a été clôturé et envoyé. Résultat en novembre à l'occasion du congrès des maires. Un gros travail a été effectué par les membres de la commission. Bravo à eux.

- Ruchers de la Drivonne : les bénévoles ont procédé à leur première récolte : 5 kg de miel. Un essaim s'est scindé en deux ; nous avons donc désormais 3 essaims. Les bénévoles continuent de nourrir les abeilles chaque mercredi à 18 h 30 et contrôlent également la ruche et l'état de vivacité des abeilles.

- Pièges à frelons : il a été trouvé plusieurs frelons dans les pièges installés en divers endroits de la commune, dont un avec 40 individus. Plusieurs nids de frelons asiatiques ont été détruits cet été.

- Matinée découverte : la question se pose du maintien de ces matinées en raison de leur succès mitigé. Toutefois, des professions agricoles ont été mises en avant au travers de ces matinées (producteurs laitiers, arboriculteurs...) et afin de ne pas pénaliser les autres professions, il a été convenu de proposer une nouvelle matinée découverte en octobre autour, cette fois-ci, du maraîchage. Nous vous espérons nombreux pour en savoir plus sur cette activité bien présente sur la commune de Bessenay.

Autorisation d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI Tabellions II RAY Fabien PC Modificatif	10 chemin de la Drivonne	- recul emprise des 2 garages et mur de soutènement en limite, - Modifications de fenêtres, portes... - Transformation d'un enrochement en mur de soutènement	05/07/2022
CHAPUS Arnaud	18 impasse de la Combe	Extension d'une habitation	08/08/2022
NOTTER Jean- Jacques	7 chemin de Combe Rochette	Extension d'une habitation	12/08/2022

Questions diverses

Bravo au Café du Midi et à Mélanger les Couleurs pour la très belle fête organisée à l'occasion des 10 ans de leur établissement respectif.

Remerciement à Marie-Odile Ferrière pour le tableau offert à la mairie et installé en salle d'honneur.

La séance est levée à 22 h 30. Prochain conseil municipal le mardi 18 octobre 2022 à 19 h 30.

